

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°20250401-9

CONSEIL MUNICIPAL

De la commune de GONDECOURT

L'an deux mille vingt-cinq, le premier avril à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence Monsieur Régis BUÉ - Maire, faisant suite à une convocation en date du vingt-six mars deux mille vingt-cinq, en mairie, au nombre prescrit par la loi.

La convocation a été affichée à la porte de la Mairie le vingt-six mars deux mille vingt-cinq.

Etaient présents :

BUÉ Régis, VANOOSTEN Pierre-Eugène, CHAVATTE Philippe, DUPONT Sabine, DELACROIX Thérèse Marie, TRACKOEN Ruddy, DEFIVES Louise, DAMBRE Luc, FLEUREAU David, LEFEBVRE Arnaud, LEHOUCQ Audrey, VANPEPERSTRAETE Philippe, DESMAZIERES Michel, BARBIEUX Arthur, DELANNOY Pierre-Yves, BRINGUEZ Christine, WILMOT Michel, LANNOO Dominique, HALLOT Vincent.

Etaient excusés avec procuration :

Céline MULLIER a donné procuration à Pierre Eugène VANOOSTEN , Thierry FAMECHON a donné procuration à Christine BRINGUEZ, Jocelyne MAHIEU a donné procuration à Régis BUÉ, Audrey SZCZEPANSKI a donné procuration à Philippe CHAVATTE, Sandrine JOAN a donné procuration à Sabine DUPONT, Jean Pierre FERNANDEZ a donné procuration à Dominique LANNOO, Emeline FERNANDEZ a donné procuration à Vincent HALLOT.

Absente non excusée :

Isabelle LEMOINE.

Soit 19 présents, 7 absents excusés avec procuration, 1 absente non excusée .

Conformément aux dispositions de l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance, il s'agit de Monsieur Pierre-Eugène VANOOSTEN.

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

9) Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord : adoption de la convention en vue de l'organisation des classes de découverte du groupe primaire Jacques Prévert

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de valider la convention jointe à la présente délibération qui définit les modalités d'organisation des classes de découvertes pour l'année scolaire 2024/2025.

Ainsi c'est l'Office Central de la Coopération à l'Ecole du Nord, appelée OCCE du Nord, qui portera la convention au lieu et place de la coopérative scolaire du groupe scolaire primaire Jacques Prévert. Ladite convention prévoit le versement d'une subvention de 25 000 euros pour l'année scolaire en cours à la coopérative de l'école via l'OCCE du Nord.

Vu l'avis favorable de la commission « écoles-enfance-jeunesse » le 22 janvier 2025

Vu l'avis favorable de la commission communale des Finances du 18 mars 2025

Les membres du conseil municipal, à l'unanimité valident la présente convention, acceptent le versement de la somme de 25 000 euros à l'OCCE du Nord et autorisent le Maire à signer ladite convention ainsi que les documents afférents à celle-ci.

Ainsi fait en séance les jour, mois et an que susdits, pour extrait certifié conforme à l'original,

Fait à Gondécourt le 2 avril 2025

Le Maire de Gondécourt,

Régis BUÉ



Le secrétaire de séance,

Pierre-Eugène VANOOSTEN

